



Aménagement numérique des territoires Côte-d'Or

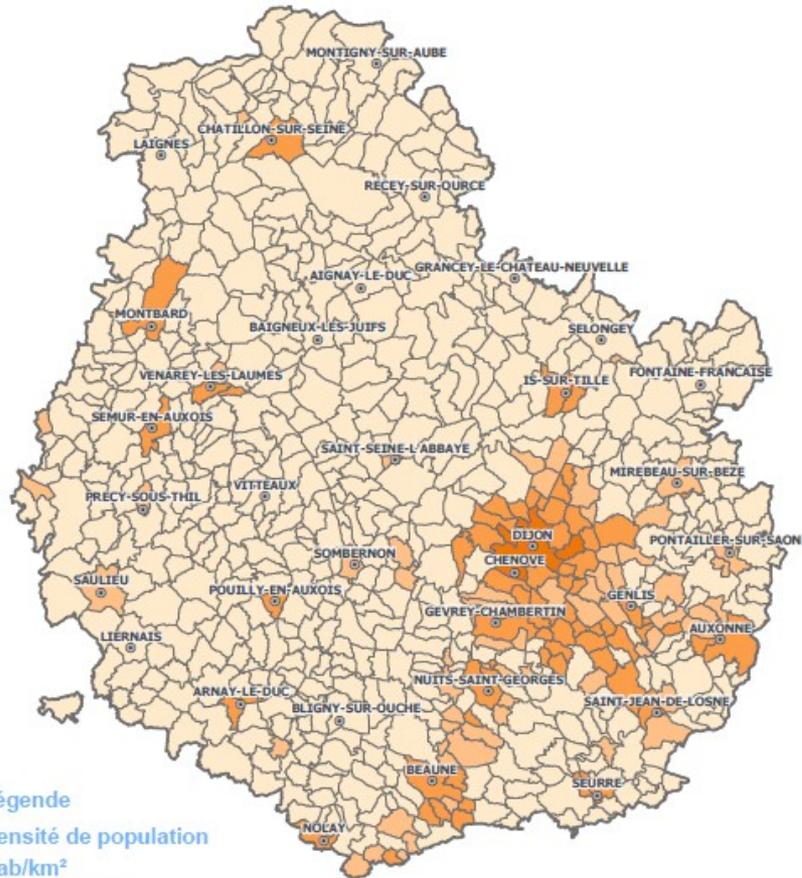
Demande de financement au titre du Fonds pour la Société Numérique (FSN)

**Présentation devant le Comité national de concertation France Très Haut
Débit, le 27 mars 2014**

Positionnement du porteur de projet et réseaux présents en Côte-d'Or

1

Un territoire fortement contrasté



Légende

Densité de population
Hab/km²

- De 1 à 60
- De 60 à 100
- De 100 à 1000
- De 1000 à 3750

● Chefs-lieux de canton



0 10 20 Km

- 4^{ème} département de France par sa superficie (8 763 km²)

- 48^{ème} par sa population (540 098 hab)

- 706 communes dont plus de la moitié < 200 hab

- 43 cantons et 29 EPCI

- 80% de la population sur Dijon, Beaune, Pays Saône-Vingeanne

- 20% de la population sur 60% du territoire, principalement sur la partie Ouest du département, avec une densité moyenne de 20 hab/km²

Porteur du projet THD, le Département agit depuis 2004

- Charte Département innovant avec France Télécom
- Résorption des zones blanches de téléphonie mobile (57 sites construits)
- Soutien aux réseaux WiFi et subventionnement de kits satellitaires
- Déploiement de 10 NRA ZO
- Une Mission Aménagement numérique a été créée en 2013, s'appuyant sur les différents services du Département, au siège et dans les territoires

Le Département, porteur du SDANT, est garant d'une intervention publique cohérente

- Un réseau Wimax est présent, mis en place par la Région Bourgogne.
- Les réseaux hertziens, non pérennes, ont vocation à être remplacés par des réseaux filaires.

Complémentarité des interventions publiques et privées

Le Département n'interviendra pas sur les zones conventionnées : agglomérations de Beaune et de Dijon, soit 72 communes et plus de 300 000 habitants).

Le Département a signé une convention avec Orange pour le suivi des déploiements.

Philosophie générale du SDANT

2

Adoption du SDANT par délibérations successives :

- 30 mars 2012 pour les axes stratégiques
- 19 octobre 2012 pour la mise en œuvre des axes stratégiques
- 29 mars 2013 pour la phase prioritaire

Un objectif ambitieux

La fibre optique à la maison et au bureau généralisée à l'horizon 2025

Trois phases de déploiement : 2017 / 2020 / 2025

Une priorité : les territoires souffrant de carence en matière d'accès à l'Internet

Réalisations projetées sur la phase prioritaire (2013-2017)

Apport de la fibre optique dans près de 300 communes :

- jusqu'à l'abonné pour 20 725 prises,
- au centre bourg de façon provisoire, avec construction de 161 NRA PRM pour 14 942 prises

Pour les phases 2 (2020) et 3 (2025)

Généralisation progressive de la fibre optique jusqu'à l'abonné

	FTTH	FTTCab
lycées	4	3
collèges	4	1
hôpitaux	5	0
établissements hospitaliers	5	5
EHPAD	5	5
OPHLM	1	0
mairies	111	190
préfectures/sous-préfectures	1	0
salles de spectacle	1	0
musées	3	0

De plus, s'agissant du monde économique (hors ZAE) : 2079 entités concernées par le FTTH dont :

- 1250 entreprises
- 829 artisans

- Consultation formelle du SDANT :
 - publication par l'ARCEP le 10 décembre 2013
 - aucune intention d'investissement de la part des opérateurs sur les zones du futur réseau public

- Réunion de la Commission Consultative Régionale d'Aménagement Numérique des Territoires (CCRANT) le 7 février 2014 : adéquation entre le SDANT de la Côte-d'Or et la SCORAN 2.0 ou SRN

Le FTTH / FTTO

3

- Exploitation des réseaux FTTH :

- discussion en cours avec les Départements voisins, notamment bourguignons pour une exploitation/commercialisation à l'échelle pluri-départementale

- Maîtrise d'œuvre :

- réalisation de l'ingénierie par un prestataire extérieur au stade des plans d'exécution

- Marchés de travaux :

- allotissement sur la base d'un lot de PM reliés à un même NRO

- Des plaques FTTH territorialement homogènes et de taille importante pour répondre aux souhaits des FAI, tels qu'exprimés en réponse à l'Appel à Manifestations d'Intentions d'Utilisation des RIP envisagés, lancé par le Conseil Général

- Des règles d'ingénierie compatibles avec les souhaits des FAI afin de faciliter leur venue

- Le raccordement FTTO est envisagé seulement si une carence d'initiative privée est constatée.
- La position du Département est prudente concernant le déploiement du FTTO, afin de ne pas investir des fonds publics là où l'initiative privée serait présente.

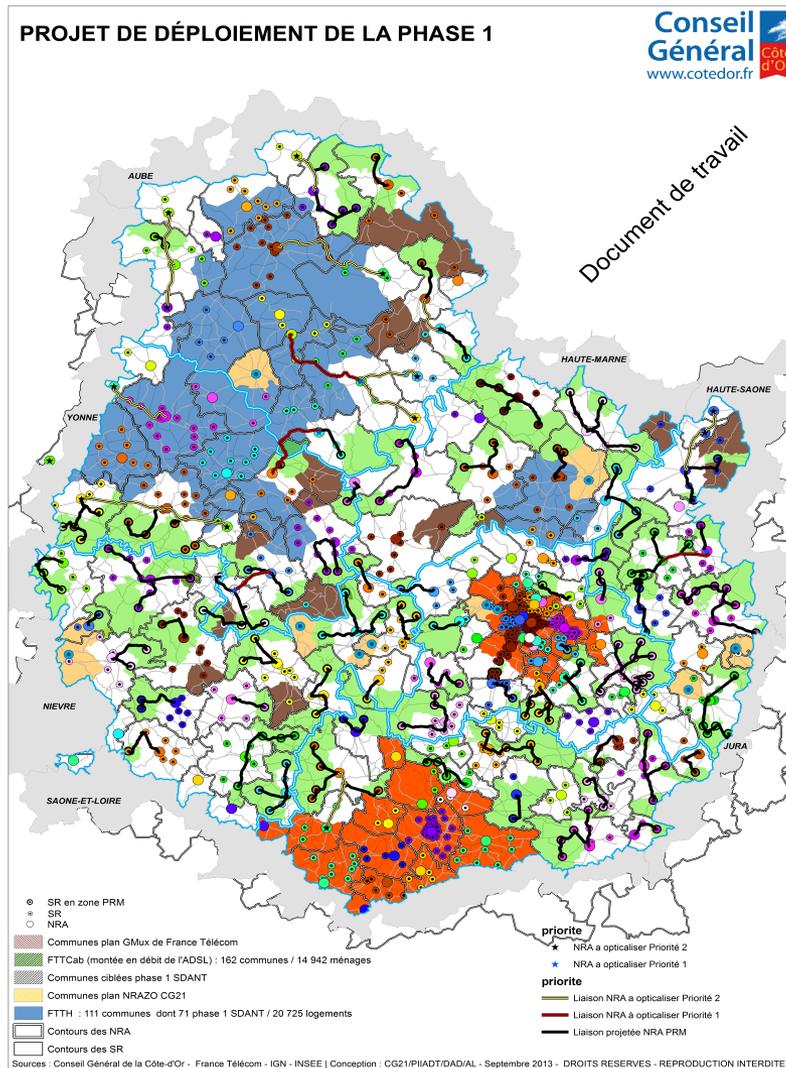
La montée en débit de l'ADSL / VDSL

4

Un schéma d'ingénierie réalisé
par les services du Conseil
Général

Un processus lié à l'offre régulée
par l'ARCEP

Une offre améliorée par l'arrivée
du VDSL2



Pour la solution NRA PRM :

- Un marché de service, publié le 28 février 2014 :
 - pour confier à un prestataire opérateur l'accès aux différentes offres (dont NRA PRM et utilisation des infrastructures d'Orange)
 - rendant ce prestataire responsable de la liaison avec Orange

- Des marchés de travaux :
 - allotis par grappe (rattachement à un même NRA d'origine)
 - facilitant l'accès des entreprises de petite taille aux offres

Plan de financement

5

	coût total	Département	État (FSN)	Europe	Région	EPCI/Communes
montant	74 738 800 €	34 759 145 €	23 479 655 €	7 500 000 €	7 500 000 €	1 500 000 €
%		46,51%	31,42%	10,03%	10,03%	2,01%

Les montants indiqués sont Hors Taxes. Le coût TTC de la phase prioritaire est estimé à 89 686 560 €. Le montant du FSN inclut le bonus lié à l'exploitation pluri-départementale.

- Le coût total comprend 20 communes supplémentaires qui pourraient, sur leur demande ou celle d'un EPCI, intégrer la phase prioritaire. La participation des EPCI/Communes n'interviendra que dans ce cas. Un co-financement serait alors attendu à hauteur de 50% (délibération du Conseil Général le 20 décembre 2013).
- La demande de subvention régionale a été transmise à la Région Bourgogne en novembre 2013.
- La demande de subvention au titre du FEDER sera transmise à la Région Bourgogne dès que les procédures de la programmation 2014-2020 seront mises en place.